

## NIVEAU II

### ORGANISATION GENERALE

- Les sessions du brevet de plongeur niveau II sont organisées à l'échelon des clubs, en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.
- L'acquisition de chacune des compétences 1 à 6 (voir référentiel des contenus de formation) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences, ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes. **Cependant les exercices qui concernent les compétences 2, 3 et 4 doivent être organisés et réalisés dans l'espace médian à une profondeur de 20 mètres, sauf mention contraire (voir normes de sécurité). Les exercices concernant la compétence 5 sont obligatoirement réalisés en fin de formation.**
- les validations de toutes les compétences pratiques (1 à 5) doivent se dérouler en milieu naturel (mer, lac, carrière, etc...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée quelle qu'en soit leur profondeur.
- les candidats disposent d'un délai de 15 mois pour acquérir l'ensemble des 6 compétences.
- Sous la forme d'un examen ponctuel, le jury devra être identique à celui habilité à évaluer les capacités constitutives des 6 compétences.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

1. Etre titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
2. Etre âgé de 16 ans au moins (autorisation du responsable légal pour les moins de 18 ans).
3. Etre titulaire du niveau I de la F.F.E.S.S.M ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence.
4. Etre en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.

### JURY

Lorsqu'elles seront jugées satisfaisantes, chacune des compétences 1 à 6 ou (et) chacune des capacités constitutives des 6 compétences devront être signées par :

- un encadrant Niveau III minimum titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

### DELIVRANCE DU BREVET

- Le brevet de Niveau II est délivré par le club, sous la signature du président du club du postulant, ou sous celle du président du club au sein duquel seront effectués les derniers exercices. Il devra comporter le cachet officiel du club.
  - Le club doit remettre au lauréat :
    - les 2 coupons du carnet à souches qui lui permettront de faire établir par le siège fédéral une carte double face FFESSM-CMAS,
    - éventuellement 1 diplôme de plongeur de Niveau II, sur la demande de l'intéressé.
- Attention, seule l'attestation provisoire sera prise en compte pour la délivrance de la carte double face.**
- Les clubs sont responsables de l'attribution des attestations provisoires aux candidats. Ils gardent trace, en archives, des brevets délivrés.
- Le club doit se procurer les carnets à souches et éventuellement les diplômes auprès de son Comité Régional.

**DUPLICATA:**

Les duplicata sont délivrés par le siège national.

**FORMATION ET EVALUATION**

Le niveau II atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions **minimales** d'accès aux prérogatives définies par l'arrêté du 22 juin 1998, modifié 2000.

Autrement dit, après obtention du niveau II, le plongeur doit évoluer et pratiquer graduellement.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

**CONTENUS DE FORMATION****OBJECTIF GENERAL**

Le plongeur niveau II doit posséder les compétences qui lui permettent, lorsque l'ensemble de la palanquée est constitué de plongeurs majeurs Niveau II minimum, d'évoluer de manière autonome dans l'espace médian et de pouvoir y intervenir. Les plongées sont réalisées sous le contrôle d'un Directeur de Plongée qui en choisit le site et en fixe les paramètres.

Le niveau II possède aussi les compétences qui lui permettent d'évoluer dans l'espace lointain encadré par un plongeur de niveau IV au minimum. Enfin le niveau II est le niveau technique minimum requis pour l'accès à l'initiateur de club; certaines compétences sont liées à cette possibilité.

**Compétence n° 1a : UTILISER SON MATERIEL**

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Identiques à ceux du niveau I (gréer, dégréer, régler, contrôler,...) mais la gamme des matériels maîtrisés inclura obligatoirement le système gonflable de stabilisation, le matériel nécessaire à l'autonomie, et le matériel utilisé par le groupe de plongeurs (et non plus uniquement le matériel personnel).	- Il s'agit toujours de vérifier que l'élève est autonome dans la planification de l'utilisation de son matériel personnel, mais aussi dans l'utilisation du matériel des autres plongeurs de sa palanquée.	- Le critère important est l'efficacité que l'on constatera tout au long des séances de pratique. Un second point est la capacité à aider efficacement un autre plongeur de sa palanquée rencontrant une difficulté dans son équipement.
- En ce qui concerne l'entretien courant, le plongeur de niveau II doit connaître la conduite à tenir face aux pannes les plus fréquentes	- Un plongeur n'a pas à savoir réparer lui-même son matériel; en conséquence, il n'a pas à savoir démonter et remonter au-delà des opérations d'entretien préconisées par le fabricant.	- Information sur les mauvais fonctionnements ou pannes.

**Compétence n° 1b : COMPORTEMENTS ET GESTES TECHNIQUES EN SURFACE**

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Identiques à ceux du niveau I, mais vérifiés en milieu naturel avec l'équipement complet incluant la bouée ou le système gonflable de stabilisation. - Mises à l'eau depuis un bateau.	- Ces compétences doivent être vérifiées pour un ensemble de situations météorologiques courantes.	- La sécurité et l'efficacité pour les gestes techniques tels que les sauts, l'équipement et le déséquipement dans l'eau, la remontée sur le bateau, le déséquipement à bord.
- Déplacements avec le scaphandre : Apprentissage de plusieurs techniques en fonction des matériels, de l'état de la mer et de la réserve d'air.  - Capelage et décapelage du scaphandre en surface.	- Techniques possibles: * capelé sur tuba ou sur détendeur (selon la réserve d'air) * nage sur le dos * bloc décapelé, stab gonflé. Pour le déplacement avec bloc, la distance demandée doit être environ 2 à 3 fois (coeff. de sécurité) la distance de retour de plongée (par exemple après panne d'air) depuis le point d'émergence: environ 250 mètres.	- Pour les nages, le premier critère est celui du comportement: calme, ventilation contrôlée, efficacité du mouvement par rapport à l'état de la mer. Le deuxième critère est le temps, qui ne doit pas correspondre à une performance sportive, mais rester efficace dans un contexte de sécurité, et de cohésion de la palanquée

### Compétence n° 2 : IMMERSIONS ET RETOUR EN SURFACE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Technique d'immersion et descente sur un fond de 20 mètres.	- Absence de tout surlestage, même faible. Vitesse rapide lors de la descente non demandée systématiquement.	- Efficacité de l'immersion; efficacité de l'orientation et de la rectitude de la descente.
- Maîtrise de la vitesse de remontée selon la procédure choisie; maîtrise de la vitesse de remontée instinctive sans l'aide d'instrument.	- Cette maîtrise est vérifiée dans toutes les situations de pratique, qu'il s'agisse de remontée à la palme ou avec l'aide du système gonflable de stabilisation, seul ou en assistance.	- Respect de la vitesse de remontée préconisée par le mode de décompression choisi.
- Maintien d'un palier sans autres repères que les instruments personnels. Utilisation du parachute de palier.	- Compétence testée avant toute plongée dans l'espace lointain ou bien dans l'espace médian dans le cadre de l'autonomie.	- Strict respect d'une profondeur plafond; faible variation en dessous (au plus 1 mètre).

### Compétence n° 3: MAITRISE DE LA VENTILATION EN PLONGEE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Maîtrise de la ventilation dans l'espace médian avec adaptation en fonction du palmage.	- Adaptation de la ventilation dans des conditions variées de froid, d'effort ou de stress selon les situations rencontrées.	- L'essoufflement ne doit plus survenir dans les conditions usuelles (représentatives de celles que l'élève rencontrera plus tard en autonomie). La consommation d'air est un critère utile qui doit être pondéré par la morphologie et par les conditions du milieu.
- Remontées en expiration-avec embout en bouche de 10 mètres. - Remontées en expiration sans embout en bouche de 10 mètres mais avec reprise d'embout et cycle ventilatoire tous les 2 mètres. - Réaction au remplissage inopiné du masque.	- Il s'agit de développer un automatisme puis de vérifier son acquisition. Les profondeurs doivent être augmentées très progressivement.  - Doit être testée progressivement à des profondeurs croissantes jusqu'à l'espace médian.	- L'élève doit réaliser les exercices de ce type avec aisance, de manière quasi automatique.  - On contrôle l'absence de réaction d'effolement et le maintien d'une profondeur constante en pleine eau.
- Maîtrise de l'équilibre et du poumon ballast.	- Vérifiée dans toutes les conditions de pratique: à proximité du fond, le long d'un tombant, au palier...	- Erreurs à éviter: trop de particules soulevées; nécessité de se tenir à quelque chose; usage trop fréquent des systèmes de gonflage et de purge.

### Compétence n° 3 : ' MAITRISE DE LA VENTILATION EN PLONGEE (suite)''

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Déplacements en apnée. Apnée inspiratoire; apnée expiratoire.	- Capacité qui doit être vérifiée pour des déplacements horizontaux d'une dizaine de mètres, en libre (recherche dans l'espace proche) ou en scaphandre (aller chercher de l'air sur le second détendeur d'un autre plongeur).	- Le palmage doit se faire "tranquillement" et efficacement durant le déplacement.

### Compétence n° 4 : REACTIONS AUX SITUATIONS USUELLES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Communication : OK / non OK. Froid. Plus d'air. Essoufflement. Sur réserve. Réserve à passer. Monter/descendre. Mi-pression mano. Fin.	- Le plongeur niveau II doit connaître les signes normalisés de la FFESSM, savoir les réaliser à bon escient, et connaître les conduites à tenir qui y correspondent.  La connaissance d'autres signes est facultative mais la faculté de communiquer des informations sur le milieu, la faune, les circonstances peut être développée	- Rapidité dans l'exécution des signes.  - Efficacité dans les actes ou réponses induites par un signe. Capacité à interpréter un signe ou un comportement.
- Réaction à la panne d'air; maîtrise de 2 techniques: *échange d'un même embout *second détendeur tout en respectant la vitesse de remontée.	- Tous les échanges se font en simulation. Ils ont plus un but de contrôle de maîtrise technique qu'un côté réaliste, la sécurité dans l'autonomie passant par l'usage d'un second détendeur.	- Efficacité sans perte de temps et sans précipitation; maîtrise simultanée des autres éléments: profondeur, vitesse de remontée, autres membres de palanquée.
- Réaction à l'essoufflement et à toute situation nécessitant une assistance ou un sauvetage.	- Différentes prises sont enseignées; l'utilisation du système gonflable de stabilisation est obligatoire.	- Idem ci-dessus. L'usage des palmes est toléré en complément à condition que le palmage ne devienne pas le moteur essentiel de la remontée.

**Compétence n° 5 : AUTONOMIE DE PLONGEE DANS L'ESPACE MEDIAN**

<b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>	<b>Commentaires et limites</b>	<b>Critères de réalisation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifications et contrôles avant départ (codes de communication, consignes de sécurité, matériel).</li> <li>- Organisation et conduite dans la palanquée, planification du profil de plongée et de la décompression en fonction des directives, gestion de l'air, du retour des consécutives ou successives éventuelles.</li> <li>- Orientation au cours de la plongée: *sans instrument d'orientation si les conditions le permettent *avec instrument d'orientation si les conditions de milieu et la sécurité le rendent souhaitable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces vérifications concernent ses propres connaissances et son propre équipement, mais aussi ceux des autres membres de la palanquée.</li> <li>- Cela concerne autant le respect des consignes données par le Directeur de Plongée, que la capacité à s'adapter dans le sens de la sécurité en cas d'imprévu.</li> <li>- Le plongeur pourra utiliser les moyens d'orientation adaptés aux conditions du milieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'incident dû à l'équipement pendant la plongée; capacité à s'adapter en cas d'imprévu.</li> <li>- Connaissance des règles de sécurité et respect de ces règles. Absence d'incident dû à la gestion de l'air, à la gestion du profil, ou à une remontée rapide.</li> <li>- Efficacité de l'orientation, c'est à dire retour à l'endroit prévu dans le temps prévu, en suivant un itinéraire convenu.</li> </ul>

**Compétence n° 6: " CONNAISSANCES THEORIQUES "**

<b>Connaissances, savoir-faire et savoir-être</b>	<b>Commentaires et limites</b>	<b>Critères de réalisation</b>
- Causes, symptômes, prévention et conduite à tenir pour l'ensemble des accidents pouvant survenir dans le cadre de l'autonomie ou de l'espace lointain. Physiologie de base.	- Le niveau II n'a pas à connaître les mécanismes fins ni les traitements qui suivront. Une information sur les actes de secourisme peut lui permettre d'aider ou du moins de ne pas gêner l'intervention	- Evaluation par oral ou par écrit
Réglementation concernant la protection du milieu, le matériel, les prérogatives et responsabilités du Niveau II.	- On restera dans ce qui concerne le niveau II.	- Evaluation par oral ou par écrit.
- Utilisation des tables MN90 actualisées pour les conditions correspondantes à la pratique: plongées simples, consécutives, successives, procédures de remontées anormales, rapides, lentes.  - Ordinateurs de plongée.	- Les problèmes doivent rester simples et réalistes. Une information sur la plongée Nitrox peut être donnée (sans réalisation de problèmes). La plongée en altitude est exclue (sauf information dans le cas de clubs pratiquant dans cette configuration).  - Il s'agit de préciser les conditions d'emploi et les limites d'utilisation.	- Evaluation par écrit. Exactitude du raisonnement et du résultat. La rapidité est un critère secondaire
Notions physiques simples permettant de comprendre les effets du milieu, les principes de fonctionnement du matériel, l'autonomie en air, la flottabilité.	- Rester à des problèmes de physique correspondant à une pratique de niveau 2	- Evaluation par écrit.
- Matériel. Critères de choix dans l'équipement personnel.	- Pas de mémorisation des schémas. Le niveau II doit pouvoir commenter des schémas de principe simples.	- Evaluation par oral ou par écrit; analyse et déduction à partir de cas simples.

**NOTES**